



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de consolidation de la paix

Huitième session

Formation Libéria

### Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prévues par la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria

#### Troisième rapport d'étape

#### I. Introduction

1. Le 16 novembre 2010, le Gouvernement libérien et la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix ont adopté la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria (voir [PBC/4/LBR/2](#)) pour aider le pays dans son action de consolidation de la paix. Cette déclaration prévoit que les objectifs fixés fassent régulièrement l'objet d'un examen dans le but de suivre les progrès réalisés et s'il y a lieu d'apporter des modifications.

2. Le premier examen de l'application de la déclaration a eu lieu en 2011. Le document final qui en est issu a modifié la déclaration initiale et ajouté de nouveaux engagements et objectifs ([PBC/6/LBR/2](#)). Le document a été adopté par la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix le 9 mai 2012. Le deuxième examen était consacré aux principales avancées réalisées et aux principaux obstacles rencontrés durant la période allant du 1<sup>er</sup> août 2011 au 30 septembre 2012 ([PBC/7/LBR/3](#)). Le document final du deuxième examen a été adopté le 20 mars 2013.

3. Le présent rapport, qui est consacré à l'application de la déclaration durant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2013, a été établi à partir des rapports d'étape fournis par le Gouvernement libérien, des contributions des membres de la formation Libéria et des rapports de mission du Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des résultats des débats consacrés à l'application de la déclaration qui se sont tenus à Monrovia le 4 février 2014. Il indique que les engagements pris dans la déclaration restent valables et que, par conséquent, la déclaration sera prorogée d'un an pour en permettre la mise en œuvre.



4. La Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement libérien ont convenu que le quatrième examen de l'application de la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix aurait lieu en janvier 2015, et qu'il donnerait éventuellement lieu à l'élaboration d'un pacte dans le cadre du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles.

## **II. Engagements pris par le Gouvernement du Libéria**

### **A. Renforcement de l'état de droit**

#### **1. Mobiliser à titre prioritaire la volonté politique de faciliter les travaux de la Commission de la réforme législative afin qu'elle soit mieux à même d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées**

5. **Progrès dans la réalisation des résultats et des objectifs énoncés dans la stratégie de la Commission de la réforme législative.** À la suite du lancement de son plan stratégique en 2011, la Commission de la réforme législative a engagé la mise en œuvre des principales activités prévues. Au cours de la période considérée, elle a fourni des conseils techniques à diverses instances de l'exécutif, du législatif et du judiciaire, notamment sur l'élaboration de politiques et de textes de loi (politique pétrolière nationale, nouvelle loi sur le pétrole). La Commission joue par ailleurs un rôle de premier plan dans la rédaction du projet de loi sur les collectivités locales. Elle a passé en revue les structures administratives des ministères et autres organismes publics, a procédé à un examen et à une analyse critique de divers textes de loi (notamment un projet de loi sur le développement des coopératives), examiné et remanié la loi sur les réfugiés de 1993 (instituant la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés) ainsi que la loi sur la propriété intellectuelle et industrielle en collaboration avec le Ministère du commerce et de l'industrie. La Commission travaille actuellement à la rédaction d'un projet de loi sur les faillites et l'insolvabilité. En 2013, la Commission a tenu des consultations dans les zones rurales du Libéria sur les enjeux de la réforme législative, ainsi que sur les questions constitutionnelles, en vue d'apporter une assistance technique au Comité de réforme constitutionnelle s'il y a lieu.

6. **Accroissement du budget alloué à la Commission.** Depuis sa création, la Commission n'a bénéficié d'aucune augmentation de ses crédits. Faute de moyens suffisants, il n'a pas été possible de recruter assez d'administrateurs. La Commission a toutefois pu s'installer dans des locaux un peu plus vastes et plus indépendants en mai 2013. Il est urgent de renforcer les moyens budgétaires de la Commission pour lui permettre de recruter tous les fonctionnaires nécessaires à l'exécution de son mandat.

7. **Adoption d'une politique nationale de réforme législative.** Un premier projet de politique nationale de réforme législative a été rédigé mais n'a pas encore pu être affiné en raison du manque de personnel de recherche et du fait que la Commission a été submergée de demandes d'examen de lois émanant de diverses institutions publiques.

8. **Tenue d'une conférence nationale sur la justice.** La magistrature et le Ministère de la justice ont organisé une conférence sur la justice pénale du 26 au 28 mars 2013.

## 2. Allouer un budget suffisant au secteur de la justice

9. **Allocation d'un budget suffisant à la justice, conformément aux recommandations qu'ont formulées la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la Banque mondiale dans leur examen des dépenses consacrées à la justice et à la sécurité.** Pour l'exercice 2012/13, le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère des finances, a consacré 81,17 millions de dollars à la sécurité et à l'état de droit, ce qui représente 12 % du budget total approuvé pour l'exercice, à savoir 672,05 millions de dollars. Sur ce total, un montant de 41 198 093 dollars a été alloué au Ministère de la justice (soit une augmentation de 47 % par rapport à 2011/12), un montant de 18 481 810 dollars à la Police nationale libérienne et un montant de 1 443 194 dollars à l'École nationale de police. En 2012/13, le Ministère de la justice a dépensé 33 790 980 dollars (82 % des crédits ouverts), la Police nationale 16 359 184 dollars (89 % des crédits) et l'École de police 1 406 328 dollars (soit 97 % des crédits). Le Gouvernement a poursuivi la mise en place du réseau de pôles régionaux de justice et de sécurité en consacrant 729 000 dollars, par le biais du budget de fonctionnement, à l'ouverture du pôle de Gbarnga.

10. Pour 2013/14, le Gouvernement a réduit la part allouée aux secteurs de la sécurité et de l'état de droit (77 364 934 dollars, soit une baisse de 4,69 % par rapport à l'exercice précédent) en raison notamment d'un recul global des recettes qui s'est traduit par des coupes générales dans les budgets de la plupart des ministères et organismes publics. S'il est vrai que la contribution du Gouvernement ne correspondait pas aux recommandations issues de l'examen des dépenses publiques dans les deux derniers budgets, il reste que le Gouvernement a légèrement augmenté la part générale du budget national consacrée aux secteurs de la sécurité et de l'état de droit (de 12 % en 2012/13 à 15 % en 2013/14). Le Gouvernement est resté attaché à la mise en place des pôles régionaux en allouant un montant de 500 000 dollars aux pôles 2 et 3, à titre de contribution d'équipement, en sus du montant de 750 000 dollars versé au fonds de fonctionnement du pôle régional de Gbarnga dans le cadre d'une enveloppe distincte visant à couvrir les coûts immédiats liés au retrait de la MINUL.

11. D'après le Ministère des finances, les montants suivants ont été alloués aux principales institutions du secteur de la sécurité pour l'exercice 2012/13 : 10 386 759 dollars pour les Forces armées du Libéria; 18 481 810 dollars pour la Police nationale libérienne; 1 443 194 dollars pour l'École nationale de police; 5 244 335 dollars pour Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Pour 2013/14, les montants alloués sont les suivants : 12 532 864 dollars pour l'armée, 15 941 748 dollars pour la Police nationale, 1 273 079 dollars pour l'École de police, 4 858 899 dollars pour le Bureau.

## 3. Prendre des mesures immédiates pour réduire la proportion inacceptable de cas de détention provisoire

12. **Réduction du nombre de cas de détention provisoire.** Selon les chiffres disponibles, le taux de prévenus en détention au niveau national est passé de 87 %

en février 2009 à 75 % en février 2014. La prison centrale de Monrovia dans le comté de Montserrado abrite environ la moitié de la population carcérale du pays. Le changement le plus notable dans les statistiques a été enregistré entre 2010 (86 %) et 2011 (79 %), avec la mise en place du programme d'audiences foraines. Le taux de prévenus en détention provisoire varie d'un comté à l'autre. Ainsi, dans les comtés de Grand Gedeh, de Lofa et de Maryland, il est inférieur à la moyenne nationale selon les chiffres de février 2014. Si le Gouvernement continue de chercher à remédier au problème de la détention provisoire avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires, le taux reste cependant trop élevé.

**13. Extension du programme d'audiences foraines à tous les tribunaux d'instance du comté de Montserrado et à ceux des chefs-lieux des comtés de Bong, de Nimba et de Lofa.** Dans le cadre de ce programme, actuellement en place dans huit tribunaux d'instance du comté de Montserrado, il a été statué sur 568 affaires entre août et décembre 2013. Point notable, lorsque le programme fonctionne, le nombre de prévenus en détention provisoire diminue. Le dispositif de décongestion des prisons, variante du programme des audiences foraines mise en place dans les autres comtés, et le rôle des procureurs de comté, qui se rendent dans les établissements pénitentiaires pour examiner la légalité des détentions provisoires ont eu un effet positif sur le nombre de détentions provisoires dans les prisons de Buchanan, Kakata, Sanniquellie, Tubmanburg et Voinjama. Le taux moyen d'entrées en détention ayant diminué depuis novembre 2013, le nombre de détenus est resté constant.

14. Il faut agir davantage pour remédier aux problèmes de l'insuffisance de ressources et du manque de moyens, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la gestion des prisons.

**15. Formation d'un plus grand nombre d'agents de la justice.** En 2013, le Bureau de l'Avocat général a organisé quatre stages de formation à l'intention des procureurs, des procureurs de comté et de leurs substituts ainsi qu'aux avocats exerçant au Libéria. Axés sur l'amélioration de l'action du ministère public, ces stages ont eu lieu dans les comtés de Gbarpolu, de Margibi et de Montserrado. En moyenne, 60 acteurs de la justice pénale ont été formés à chaque atelier grâce au financement apporté par le Gouvernement australien dans le cadre du biais du Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité au Libéria.

**16. Application à un plus grand nombre de condamnés du système pilote de libération conditionnelle et mise à l'épreuve.** Au cours de la période considérée, les services de probation ont été élargis aux comtés de Lofa et de Nimba, permettant la formation et l'affectation dans la région de 14 agents de probation et de trois agents administratifs. Dans le cadre de leur action auprès des acteurs de la justice pénale, huit séances de formation ont été organisées. À ce jour, 28 probationnaires des comtés de Lofa et de Nimba ont bénéficié des services. En 2013, sur les 81 détenus dont la situation a été examinée dans quatre comtés, 31 ont bénéficié d'une mesure de libération conditionnelle et 25 ont été libérés dans le cadre d'une médiation.

17. Les services de probation se trouvent dans les comtés de Bong, de Lofa, de Montserrado et de Nimba. Dans le comté de Bong, les services se situent au pôle régional de Gbarnga. Dans l'ensemble, le système pilote de libération conditionnelle connaît une hausse progressive de son activité, 217 dossiers au total ayant été traités

au cours de la période considérée. Le Ministère de la justice prévoit de recruter et de former 40 agents de probation supplémentaires devant être affectés dans les 11 autres comtés en 2014.

**4. Renforcer la gestion des ressources humaines pour que des agents dûment formés comprenant bien la loi soient affectés dans les comtés, au même rythme que les membres de la Police nationale**

**18. Affectation des magistrats nouvellement diplômés.** Les 60 premiers magistrats professionnels formés ont été affectés dans diverses circonscriptions judiciaires.

**19. Recrutements et affectations d'un nombre accru de procureurs et d'avocats chargés de défendre les indigents dans les pôles régionaux.** La structure en pôles vise à renforcer les institutions pénales grâce au recrutement, à la formation et à l'affectation de personnes formées. En avril 2013, cinq substituts du Procureur ont été formés et affectés au pôle régional de Gbarnga (3 à la cour de circuit de Gbarnga, 1 à celle de Lofa et 1 à celle de Nimba) pour assister les procureurs de comté (un par comté). Grâce au concours du Fonds pour la consolidation de la paix, le nombre total de procureurs de comté était de 20 en juillet 2013 (contre 15 en 2012) et on comptait 50 procureurs municipaux dans tout le pays.

**20.** Sur les 21 avocats commis d'office affectés à divers circuits et les trois supplémentaires affectés au pôle régional de Gbarnga, tous sont restés en poste. Chaque comté dispose d'une équipe chargée des poursuites au niveau de la cour de circuit. Par ailleurs, cinq avocats commis d'office ont été recrutés et devraient bénéficier d'une formation avant d'être affectés avant février 2014. Trois seront affectés à la région du deuxième pôle (comtés de Grand Kru, de Maryland et de River Gee) et deux à la région du troisième pôle (comtés de Grand Gedeh et de Sinoe). Ainsi, le nombre total d'avocats commis d'office sera porté à 29 et les 16 cours de circuit seront couvertes.

**21. Affectation d'un nombre de juges proportionnel à la quantité d'affaires inscrites au rôle.** La nomination d'un juge résident à la cour de circuit du comté de Lofa a été confirmée par le Sénat en 2013. Un nouveau juge a également été confirmé et affecté à la cour de circuit du comté de River Cess. Il est néanmoins nécessaire d'affecter un plus grand nombre de juges dans les comtés pour traiter toutes les affaires portées devant les tribunaux, certaines étant plus complexes que d'autres et mettant plus de temps à être jugées.

**22. Services juridiques fournis au pôle régional de Gbarnga, puis dans d'autres pôles.** La cour de circuit de Gbarnga, dont la construction s'est terminée en décembre 2013, devrait ouvrir au début de 2014. Les services juridiques sont mis en place en deux temps : la première partie s'est achevée en octobre 2013, la seconde doit intervenir en 2014.

**5. Permettre un dialogue public sur l'état de droit**

**23. Élaboration de la politique relative à la justice non formelle et formelle par le Comité de la conférence nationale.** Faute de crédits suffisants pour l'exercice 2013/14, la conférence nationale sur la justice n'a pas pu avoir lieu

comme prévu. Il est essentiel que les institutions du secteur de la justice et de la sécurité mobilisent les moyens financiers disponibles suivant les priorités.

**24. Mise en œuvre des recommandations formulées à la conférence nationale de 2010 sur la justice non formelle et formelle.** Les recommandations n'ont pas encore été appliquées faute de moyens financiers suffisants. Elles devraient être mises en œuvre en 2014.

**25. Dialogues consultatifs régionaux permettant à la population de prendre connaissance du rapport de la conférence nationale de 2010.** Les consultations n'ont pas encore eu lieu faute de moyens disponibles. Les recommandations issues de la Conférence de 2010 devraient être examinées et entérinées lors de la prochaine conférence nationale sur la justice, après quoi les consultations régionales auront lieu.

**6. Créer et appliquer un système de gestion et de suivi des affaires, tout en favorisant l'établissement de relations professionnelles entre toutes les composantes de la justice, y compris la Police nationale**

**26. Mise en œuvre à titre pilote de nouveaux systèmes d'archivage et de gestion des dossiers au pôle régional de Gbarnga, puis aux pôles régionaux de Harper et de Zwedru une fois qu'ils auront été construits et seront entrés en service.** La première version du système pilote de gestion informatisée des dossiers a été élaborée et un exercice de simulation du logiciel a été organisé. Les utilisateurs finaux ont reçu une formation informatique de base et le premier essai avec les utilisateurs finaux a eu lieu en octobre 2013. Les concepteurs du logiciel procèdent actuellement aux modifications proposées par les utilisateurs finaux au cours de la phase d'essai et le système doit être mis en place en mars 2014.

**27.** Dans le cadre d'un programme de formation des greffiers mis en œuvre par l'Institut James A. A. Pierre et la Division de l'appui au système juridique et judiciaire de la MINUL, 500 greffiers ont été désignés pour recevoir une formation dans le cadre de la mise en place du système d'archivage manuel. Depuis 2011, 316 greffiers ont été formés. À l'heure actuelle, la couverture est de 63 % dans les 16 circuits, tandis que les cours des 15 comtés ont toutes bénéficié de la mise en place du système. Cent quatre-vingt-deux autres greffiers doivent être formés en 2014.

**7. Établir des mécanismes efficaces de contrôle de la justice qui garantissent l'indépendance des juges et leur responsabilité à l'égard des justiciables**

**28. Fonctionnement efficace du Bureau de la fonction publique du pôle régional de Gbarnga et création de bureaux analogues dans d'autres pôles régionaux, une fois qu'ils auront été construits et seront entrés en service.** Le Bureau de la fonction publique, centre de services d'orientation au sein du pôle régional de Gbarnga, fournit au public des informations sur les services disponibles. Les personnes résidant dans la région où se trouve le pôle peuvent porter plainte contre les acteurs du secteur de la justice et de la sécurité. Ces plaintes sont ensuite renvoyées au secteur compétent. Grâce au fonds de fonctionnement du pôle, le Gouvernement a recruté deux spécialistes de la sensibilisation supplémentaires pour les affecter aux comtés de Lofa et de Nimba.

29. Le Bureau de la fonction publique a facilité l'action menée pour renforcer la confiance du public dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Les données recueillies par les organisations de la société civile et les observateurs des droits de l'homme en collaboration avec le Bureau alimentent un système d'alerte rapide. Ce système constitue une forme de contre-pouvoir qui permet de veiller à ce que les acteurs du secteur de la justice et de la sécurité agissent dans le respect des règles déontologiques.

30. Le dispositif de sensibilisation et de plainte est un service considéré comme prioritaire pour les pôles 2 et 3. La première campagne d'information et de sensibilisation dans la région du sud-est a été menée pendant 18 jours en août 2013. Cinq spécialistes de la sensibilisation sont en cours de recrutement pour les pôles 2 et 3 et devraient être affectés en mars 2014, date à laquelle la campagne de communication dans la région doit se poursuivre.

31. **Examen, par les institutions des secteurs de la justice et de la sécurité, des mécanismes de responsabilisation et de contrôle, et application des recommandations.** On trouvera des informations sur ce point au paragraphe 65.

32. **Création d'un organe civil indépendant de contrôle des agents de la justice, dont le mandat aura été défini à la suite de consultations avec le grand public.** Les membres de l'Association nationale des juges de première instance du Libéria ont approuvé l'idée d'ouvrir la Commission d'enquête judiciaire aux représentants de la société civile et à d'autres experts. En outre, le bon fonctionnement de la nouvelle commission restructurée peut aider à changer l'idée, répandue dans l'opinion publique, que l'appareil judiciaire est corrompu, et à améliorer les relations entre la justice et les justiciables.

33. **Achèvement de l'examen portant sur les frais de justice et les amendes et modification des dispositions et procédures auxquelles des changements doivent être apportés.** Un comité chargé de revoir le barème des frais de justice et des amendes a présenté le texte définitif d'un amendement à la Cour suprême. Le projet de barème révisé des frais et des amendes est en attente de validation et d'adoption. Le 12 juillet 2013, les autorités judiciaires ont ouvert des guichets de recouvrement en prévision de la mise en place du nouveau barème. Ces guichets ont facilité le règlement et la comptabilité des frais de justice et des amendes dans le comté de Montserrado et dans les autres comtés où ils ont été ouverts. La dynamique devrait s'intensifier à mesure que se renforce le soutien du public ainsi que des acteurs de la justice et des parties prenantes en faveur de cette exigence essentielle qui est de rapprocher le recouvrement de l'impôt des contribuables.

34. **Achèvement de l'examen du système de libération sous caution.** Le système de libération sous caution a été examiné à la conférence sur la justice pénale qui s'est tenue en mars 2013 et une recommandation issue de l'examen de la mise en œuvre du système actuel a été proposée. Les résolutions de la conférence ont été validées le 24 octobre 2013. Le dispositif de libération sous caution devrait être mis en place dès que les fonds seront disponibles, en 2014/15 si tout se passe bien.

35. **Organisation, à intervalles réguliers, de réunions de la Commission parlementaire chargée des questions judiciaires.** En 2013, les commissions des affaires judiciaires de la Chambre des représentants et du Sénat se sont réunies régulièrement, pratiquement une fois par semaine, pour discuter des grandes questions judiciaires.

36. **Élaboration par l'équipe spéciale chargée de la question des non-juristes, ou par tout autre organe compétent, de la politique devant régir la mise sur pied d'un programme faisant intervenir des non-juristes dans l'administration de la justice.** La question des parajuristes a été examinée lors de la conférence sur la justice pénale qui s'est tenue en mars 2013. Les résolutions issues de la conférence ont été entérinées le 24 octobre 2013.

## **B. Soutien à la réforme du secteur de la sécurité**

### **1. Préserver la volonté politique de faire appliquer la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement**

37. **Réunions périodiques du Conseil national de sécurité.** En 2013, des réunions ont été organisées périodiquement.

38. **Entrée en service des conseils de sécurité des comtés de Bong, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe.** On s'est efforcé de mettre en place des conseils de sécurité dans les comtés de Bomi, Bong, Grand Gedeh, Lofa, Montserrado, Nimba et River Gee. Cependant, trois conseils seulement (Grand Gedeh, Lofa et Nimba) sur les 15 prévus ont vu le jour et se réunissent tous les mois, comme l'exige la loi sur la réforme de la sécurité nationale et du renseignement. Cela est dû en grande partie à un manque de soutien financier et de coordination.

39. **Création d'un conseil de sécurité de district au pôle régional de Gbarnga.** La loi sur la réforme de la sécurité nationale et du renseignement dispose que des conseils de sécurité de district doivent être créés. Cependant, le conseil de district du pôle régional de Gbarnga n'est toujours pas opérationnel et des conseils n'ont pour l'instant vu le jour que dans six districts des comtés de Lofa et de Nimba (trois districts chacun).

40. **Représentation et participation active des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions en matière de sécurité.** L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le secteur de la sécurité est une priorité pour le Gouvernement, comme on a pu le constater lors de l'examen de la politique en matière d'égalité entre les hommes et les femmes du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la Police nationale. À ce jour, les femmes représentent 17 % des effectifs de la Police nationale et 30 % de ceux du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Ce dernier est en train de former 20 femmes aux techniques de commandement avec le soutien de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2013, 250 autres agents ont été formés et 236 d'entre eux (dont 98 femmes) ont obtenu leur diplôme le 9 novembre de la même année.

41. Le Bureau de l'administration pénitentiaire a pour objectif de former 70 recrues par an lors des trois années à venir. Dix-sept recrues de la première vague de formation, qui a débuté au cours de la période considérée, sont des femmes. En 2013, le Gouvernement a lancé pour le Bureau, avec l'appui de l'ONU, une politique d'égalité entre les sexes dont l'objectif est d'augmenter le nombre des femmes dans l'administration pénitentiaire et de sensibiliser le personnel en tenue et en civil de l'administration pénitentiaire à l'égalité entre les sexes.



42. **Élaboration et présentation au Parlement de la loi relative à la police.** Le projet de loi est actuellement examiné par les principales parties prenantes et devrait être présenté au Parlement en 2014. **Mise en route de la réforme de l'Office de lutte contre la drogue suivant les recommandations issues de l'évaluation de la MINUL et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et notamment modification de la loi sur l'Office de lutte contre la drogue.** Afin de renforcer sa capacité d'action, l'Office de lutte contre la drogue a recruté, formé, et déployé dans l'ensemble du pays du personnel supplémentaire, après avoir vérifié les antécédents des intéressés. Elle a également amélioré son service de renseignement en mettant en œuvre auprès de certaines populations une série de programmes de sensibilisation à la prévention. L'Office est présent à l'aéroport international Roberts à Monrovia depuis décembre 2013. De grandes orientations et un plan stratégiques ont été élaborés et soumis au Ministère de la justice pour approbation.

44. **Élaboration d'une loi sur la lutte contre la drogue.** Un projet de loi a été rédigé et soumis au Parlement. Un projet de loi réglementant certaines drogues et autres substances a en outre été élaboré, examiné avec les parties prenantes et soumis à la Présidente pour transmission au Parlement.

45. **Élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue.** Les travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue ont débuté en 2013 avec la mise au point d'un projet sur lequel les principales parties prenantes devraient se pencher en 2014. Quatre éléments sont actuellement envisagés : un cadre juridique adapté et efficace, un dispositif efficace et efficient de réduction de la demande de drogues, un mécanisme efficace de lutte contre l'offre de drogues illicites et un contrôle et une surveillance efficaces des drogues licites.

46. **Dissolution du Bureau national des enquêtes et du Ministère de la sécurité nationale.** Le Bureau national des enquêtes et le Ministère de la sécurité nationale sont en cours de dissolution. La fusion du Bureau avec la Police nationale se poursuit, avec l'appui de la composante police de la MINUL.

47. **Participation du public au dialogue sur la réforme du secteur de la sécurité.** En septembre 2013, un atelier sur la réforme du secteur de la sécurité a été organisé par les Gouvernements libérien et suédois et la MINUL. De nombreux représentants de divers secteurs de la société ont participé à cet atelier, qui a été une bonne occasion pour faire le point sur les enjeux de la réforme du secteur de la sécurité dans la perspective du retrait progressif de la MINUL et manifester l'attachement du Gouvernement à la justice et à la sécurité. Plusieurs défis restent cependant à relever, notamment celui de garantir la participation effective au débat sur la réforme du secteur de la sécurité des populations en dehors de Monrovia, notamment celle des localités rurales.

## 2. Allouer un budget suffisant au secteur de la sécurité

48. **Allocation d'un budget suffisant aux forces armées, à la Police nationale, à l'École nationale de police, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation et au Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, conformément aux recommandations issues de l'examen des dépenses consacrées à la justice et à la sécurité effectué par la MINUL et la Banque mondiale.** Les crédits affectés aux principales institutions du secteur de la sécurité pour les exercices 2012/13 et 2013/14 sont donnés au paragraphe 11. Il reste des

problèmes à résoudre, tels qu'un déficit de capacités, le manque de moyens budgétaires et une implication et une responsabilisation insuffisante du Gouvernement dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

### **3. Appuyer la création et le fonctionnement de cinq pôles régionaux**

49. **Achèvement de la procédure relative aux titres fonciers des pôles régionaux.** En 2013, la Commission foncière a achevé l'examen détaillé et l'arpentage et traité les titres fonciers des pôles 2 et 3. Les titres ont été transmis à la présidente, pour signature.

50. **Mise en route des travaux de construction des pôles 2 et 3 à Harper et Zwedru.** Pour que les progrès accomplis puissent être mesurés de manière systématique, il est crucial de réaliser des enquêtes initiales complètes et d'effectuer ultérieurement des enquêtes de suivi. Au mois d'avril 2013, le Bureau pour la consolidation de la paix au Libéria du Ministère de l'intérieur a mené une enquête sur l'image qu'a le public de la justice et de la sécurité dans les cinq comtés qui seront couverts par les pôles de Harper et de Zwedru. Cette enquête visait à recueillir les vues de la population sur une série de questions relatives à la justice et la sécurité avant le lancement ou le renforcement effectif de services spécifiques. Ses conclusions seront prises en compte dans la conception et la mise en œuvre de services de justice et de sécurité prioritaires dans le sud-est du pays.

51. L'une des recommandations issues de l'enquête était de continuer d'améliorer la confiance dans la Police nationale et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, par exemple en multipliant les patrouilles locales, en réduisant le temps de réaction et en rendant les procédures plus transparentes, tout ceci dans le respect des attentes spécifiques des hommes et des femmes. L'enquête a également recommandé que le Bureau de la fonction publique et les organisations de la société civile intensifient les efforts qu'ils déploient pour faire mieux connaître non seulement les modalités d'accès à la justice, notamment en diffusant des informations sur les procédures et les coûts, mais encore les autres systèmes de règlement des litiges tels que le programme concernant les modes alternatifs de règlement des litiges fonciers. L'enquête ayant également montré que la population des comtés du sud-est était toujours très peu au courant de l'existence des pôles, le Groupe de la gestion des programmes du Conseil de justice et de sécurité a organisé dans ces comtés, en 2013, une première campagne d'information.

52. Les projets proposés pour les pôles 2 et 3 ont été sélectionnés. La première phase de mise en œuvre, centrée sur la prestation de services, a débuté en décembre 2013. Les projets adoptés par le Conseil de justice et de sécurité ont été élaborés en tenant compte des enseignements tirés de la mise en place du pôle régional de Gbarnga et prévoient trois étapes. La première consistera essentiellement à dispenser des services prioritaires dans la région. Les pôles s'emploieront à intenter des poursuites judiciaires devant les cours de circuit, à offrir une assistance juridique gratuite au niveau des tribunaux d'instance et des cours de circuit, et à fournir une orientation psychosociale et médicale et des conseils et un soutien juridiques aux victimes de violences sexuelles et sexistes. D'autres services sont prévus, tels que le contrôle du respect des normes en matière de droits de l'homme par les institutions chargées de la justice et de la sécurité, l'orientation des citoyens vers les services communautaires disponibles et le renvoi de leurs plaintes vers les institutions chargées de la justice et de la sécurité compétentes.

53. **Création dans les pôles de services d'assistance au public dotés des moyens nécessaires pour que les citoyens puissent porter plainte sans risque.** Le Bureau de la fonction publique du pôle régional de Gbarnga est entré en fonctions et ceux des pôles 2 et 3 devraient être mis en service en 2014.

54. **Déploiement d'un personnel suffisant dans les pôles, dont au moins 20 % de femmes.** La Police nationale a affecté 52 agents, dont 7 femmes, au pôle régional de Gbarnga, dans lequel le Bureau de l'immigration et de la naturalisation dispose de 45 agents, dont 10 femmes.

55. **Mise en place des plans de commandement et contrôle de la Police nationale, du Bureau de l'administration pénitentiaire et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation.** Ces plans restent à définir ou à mettre en œuvre. Une évaluation du système de commandement et de contrôle de la Police nationale a été incluse dans l'évaluation effectuée par la Police nationale et la MINUL.

56. **Mise en œuvre d'activités de contrôle et d'évaluation permettant de mesurer le degré d'efficacité des pôles.** Afin d'effectuer de façon plus systématique le suivi de l'activité et des produits, le Bureau pour la consolidation de la paix du Libéria a mis au point, en collaboration avec le Groupe de la gestion des programmes, un ensemble de tableaux de bord pour les institutions chargées de la justice et de la sécurité du pôle régional de Gbarnga. Une enquête de satisfaction a en outre été commandée par le Groupe en août 2013. Plusieurs répondants ont fait état d'éléments positifs concrets tels que la rapidité avec laquelle le Groupe d'appui de la police a réagi à plusieurs incidents graves survenus en 2013 et l'important travail réalisé par le Bureau de la fonction publique, la Cellule de répression des violences sexuelles et sexistes et les avocats commis d'office.

57. **Création de réseaux de communication intégrés pour le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et la Police nationale.** Les institutions de la région du pôle de Gbarnga ont été connectées à Internet, ce qui a eu pour effet d'améliorer la communication entre les comtés et avec le quartier général. En 2013, la Police nationale, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et le Bureau de l'administration pénitentiaire ont réalisé des progrès en matière de communications et de coordination. Du matériel de transmissions a été acheté à l'Afrique du Sud et 24 sites et raccordements sur 30 ont été installés, ce qui a permis de connecter Monrovia aux comtés de Bong et Nimba. En mai 2013, le système de VSAT, Internet et les réseaux locaux ont été installés et sont actuellement opérationnels. La prochaine phase de l'installation reste toutefois suspendue à la conclusion des négociations sur le partage des coûts entre le Gouvernement et le prestataire de télécommunications.

58. **Modification du cadre législatif et réglementaire visant à promouvoir la décentralisation des secteurs de la justice et de la sécurité.** Le processus de modification du cadre législatif et réglementaire a démarré en 2013 et devrait s'achever en 2014.

59. **Prise en compte, pour la création des pôles de Zwedru et de Maryland, des enseignements tirés de l'expérience du pôle de Gbarnga.** Les projets relatifs aux pôles 2 et 3, qui s'emploient avant tout à mettre à la disposition des citoyens des services de justice et de sécurité, ont une orientation très différente de celle du pôle

régional de Gbarnga. Dans la conception de la stratégie de mise en œuvre des pôles 2 et 3, on a tiré parti des enseignements tirés en 2013 de l'expérience du projet de pôle régional de Gbarnga. Une mise en œuvre par étapes a ainsi été choisie. Au cours de la première phase, l'accent est mis sur la fourniture de services plutôt que sur l'infrastructure. Le Conseil de justice et de sécurité a approuvé le 12 juin 2013 les services prioritaires pour lesquels il n'est pas nécessaire de construire de nouvelles infrastructures. Ces services seront assurés par le déploiement d'observateurs des droits de l'homme, d'agents chargés de la sensibilisation de la population, de substituts des procureurs de comté, d'avocats commis d'office, d'agents d'accompagnement des victimes au sein de la Cellule de répression des violences sexuelles et sexistes et de coordonnateurs chargés de fournir aux victimes de violences sexuelles des services d'orientation psychosociale, juridique et médicale, et viendront s'ajouter aux services consultatifs et juridiques dispensés par les organisations de la société civile. Au cours de la deuxième phase, le Conseil s'appuiera sur une étude de l'infrastructure et des terrains pour hiérarchiser en connaissance de cause les priorités en matière de construction de bâtiments. L'exécution de la troisième phase, qui mettra l'accent sur les services de soutien susceptibles d'améliorer la productivité et le fonctionnement des institutions représentées dans les centres régionaux, dépendra des financements disponibles.

**4. Faire progresser la réforme du Bureau de l'immigration et de la naturalisation conformément à son plan stratégique, tout en poursuivant la réforme de la Police nationale**

**60. Accroissement des possibilités de formation (y compris spécialisée) offertes aux fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et aux membres de la Police nationale.** En 2013, 234 recrues du Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont obtenu leur diplôme de l'École nationale de police. Les 291 recrues de la prochaine promotion, qui sera formée en 2014, porteront l'effectif de la Police nationale à 4 864 personnes. L'Unité d'appui de la police a atteint en novembre 2013 le niveau d'effectif qu'elle s'était fixé, à savoir 1 000 agents; elle compte aujourd'hui dans ses rangs 1 005 personnes, dont 119 femmes.

61. En 2013, avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité, la Police nationale a recruté et formé 291 agents, dont 47 femmes, après avoir vérifié les antécédents des intéressés. À l'issue de leur formation à l'École nationale de police, entre janvier et juillet 2013, toutes les nouvelles recrues ont entamé un stage pratique de six mois dans des commissariats et postes de police de l'ensemble du pays et elles devraient obtenir leur diplôme en mars 2014, avant d'être déployées dans la Police nationale. Faute de moyens financiers suffisants, le nombre total d'agents de la Police nationale formés en 2013 est resté en dessous de la capacité annuelle de formation de l'École, qui est de 600 personnes. L'effectif de la Police nationale s'établissait, en décembre 2013, à 4 573 personnes dont 816 femmes et 3 757 hommes. Les formations suivantes ont également été organisées en 2013 : formation au commandement à l'intention de 20 agentes du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, sous l'égide de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; formation de quatre agents du Bureau par le Service ghanéen de l'immigration, aux frais de ce dernier; formation sur la sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 150 agents du Bureau (114 hommes et 26 femmes), dans les cinq comtés suivants : Grand Bassa, Margibi,

Grand Cape Mount, Montserrado et Nimba; formation de six cadres supérieurs du Bureau à la gestion des projets, organisée au Centre intégré de formation du personnel de la MINUL; formation de 60 agents (dont 50 hommes et 10 femmes) au renseignement et aux enquêtes, organisée à l'École de police avec l'appui financier du PNUD; et formation à la gestion et à l'exercice de responsabilités de 19 cadres supérieurs de la Police nationale, organisée au Ghana Institute of Management and Public Administration dans le cadre d'un programme de formation destiné à plus de 60 cadres moyens et supérieurs de la Police nationale soutenu par la MINUL et le PNUD et financé par les Gouvernements de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

62. Le Bureau de l'administration pénitentiaire compte former 70 agents par an entre 2014 et 2016. Le processus de recrutement et de sélection du premier contingent de 70 recrues (dont 17 femmes) est terminé, et la formation proprement dite commencera au début de 2014. Le Bureau prévoit également de mettre sur pied une unité d'intervention pénitentiaire en puisant dans le vivier de personnel formé.

63. **Poursuite de la réforme et de la réorganisation du Bureau de l'immigration et de la naturalisation.** Le Bureau de l'immigration et de la naturalisation envisage de transférer au niveau des comtés un certain nombre de missions importantes comme la naturalisation, afin de décentraliser ses services d'immigration. Il est en train de recruter des candidats qualifiés pour diriger ses activités au niveau des comtés. Les 45 agents affectés au pôle régional de Gbarnga ne disposent pas du soutien logistique dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs missions. Le Ministère de la justice envisage donc de remettre en service le camp de Foya dans le comté de Lofa, libéré par la MINUL en 2013, pour renforcer la sécurité aux frontières avec la Guinée et la Sierra Leone, et compte également utiliser les installations de ce camp pour la formation du personnel de sécurité (agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et de la Police nationale).

64. **Amélioration qualitative et quantitative du personnel de la Police nationale, pour remédier aux lacunes recensées par la MINUL dans le cadre de la transition.** Au total, 148 nouvelles recrues de la police, dont 46 femmes, ont obtenu en 2013 leur diplôme de l'École nationale de police (voir le paragraphe 60 pour de plus amples informations).

**5. Progresser sur la voie de l'instauration de mécanismes civils efficaces de contrôle des institutions nationales chargées de la sécurité, notamment en dotant de moyens appropriés le Conseil national de sécurité, les conseils de sécurité des comtés et les organes de contrôle compétents au sein du Parlement**

65. **Mise en œuvre des recommandations issues de l'étude de la MINUL et du Département des opérations de maintien de la paix sur les mécanismes de contrôle du secteur de la sécurité.** Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, et en collaboration avec la MINUL, le PNUD et l'Équipe internationale de conseil au secteur de la sécurité, l'appareil judiciaire, la Police nationale et le Bureau du Procureur général ont procédé en mars et avril 2013 à une étude de leurs systèmes de gestion et de responsabilisation. Les conclusions de cette étude ont été communiquées à tous les acteurs de la justice et de la sécurité. L'appareil judiciaire et le Ministère de la justice ont validé le 24 octobre 2013 les recommandations qui en sont issues.

66. **Création et mise à l'essai du Comité des plaintes civiles.** La création du Comité est prévue par la loi sur la police en cours d'élaboration (voir également le paragraphe 69).

67. **Fonctionnement efficace des centres de coordination de la police de proximité dans les comtés de Bong, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe.** Les centres de coordination de la police de proximité ont lancé une campagne de mobilisation des communautés locales par le biais des associations de femmes et des dirigeants étudiantins. Ils se tiennent également à la disposition des responsables locaux pour les aider à élaborer des plans de sécurité. L'agent de liaison de la Police nationale chargé de la police de proximité s'efforce de faire comprendre aux dirigeants des communautés locales à quel point il est important qu'ils s'intéressent à la sécurité de la population.

68. **Parachèvement de la stratégie nationale de défense.** La stratégie a été définie et adoptée. Elle est axée sur les impératifs de défense nationale et sur la paix et la sécurité régionales.

69. **Renforcement des mécanismes de contrôle civil de la Police nationale, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, du Bureau de l'administration pénitentiaire et des forces armées.** Un comité de contrôle civil créé en vertu de la loi sur la police sera chargé d'enquêter sur les plaintes déposées par la population contre le personnel de police. Le projet de loi devrait être achevé en 2014 et soumis au Parlement. Les principales parties prenantes continuent de se concerter sur le mandat et le fonctionnement du Comité.

**6. Continuer de participer activement aux initiatives régionales menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

70. **Poursuite, en coopération avec les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autres pays de la sous-région, des efforts consacrés à la gestion de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale.** Un groupe national de lutte contre la traite des êtres humains conduit par le Ministère du travail et réunissant tous les organismes chargés de la sécurité a été mis en place en 2013. Ce groupe a permis de préparer des éléments sur la traite des êtres humains. Un plan d'action national contre la traite des êtres humains a été élaboré, qui fait actuellement l'objet d'un examen. Des efforts sont déployés, par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de police criminelle, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et de la Police nationale, et grâce à l'établissement des contacts avec les pays de la sous-région, pour retrouver des individus soupçonnés de s'être livrés à la traite des êtres humains qui se sont réfugiés dans des pays voisins du Libéria. En 2013, l'opérationnalisation de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale s'est poursuivie avec l'appui de la MINUL et de l'ONUDC. La coopération avec la Sierra Leone a été renforcée, notamment grâce à un échange de visites auxquelles ont participé des délégations de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale et à une évaluation conjointe de la frontière. Plusieurs enquêtes et opérations ont été menées, notamment en coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle, sur des affaires de trafic de drogues, de traite d'êtres humains et de mouvements de fonds illicites. La Cellule de lutte contre la criminalité transnationale et la MINUL ont participé à une réunion du Comité politique de haut niveau de l'Initiative côtes

de l'Afrique de l'Ouest organisée par la CEDEAO, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et l'UNODC, qui s'est tenue à Abidjan en octobre 2013.

71. Au cours de la période considérée, le Ministère de la justice a intenté des poursuites dans le cadre de trois affaires de traite d'êtres humains.

72. **Déploiement de l'effectif complet de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale.** La Cellule coordonne son action avec celle de ses homologues de la sous-région, en particulier de Côte d'Ivoire et de Sierra Leone, dans des affaires de criminalité transnationale telles que le vol de biens et la traite d'êtres humains. Le plan de développement des ressources humaines de la Cellule comprend trois phases et vise un effectif de 60 fonctionnaires. La Cellule dispose actuellement de 28 fonctionnaires et met en œuvre la deuxième phase du plan.

73. **Examen par le Parlement de la loi relative au contrôle des armes à feu.** Un projet de loi a été rédigé, mais il a été convenu qu'en raison de la complexité de la question un expert international et un expert national procéderaient à un examen approfondi du texte au cours du premier semestre de 2014, avant sa présentation au Parlement.

74. **Coordination entre la Commission des armes de petit calibre et la Police nationale aux fins de l'élaboration d'un système d'enregistrement et de marquage des armes à feu.** Cette mesure étant liée à la législation sur le contrôle des armes à feu qui est en cours d'élaboration, aucun progrès n'a encore été fait dans la réalisation de cet objectif.

## C. Promotion de la réconciliation nationale

### 1. Maintenir la volonté politique de mettre en œuvre la feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation

75. **Parachèvement de la feuille de route, à l'issue d'un processus de consultation participatif.** La feuille de route a été élaborée dans le cadre de larges consultations qui ont culminé avec un atelier de réflexion intensif de trois jours et trois réunions d'une journée chacune consacrée à un examen technique des versions successives du texte. Le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de la paix et de la réconciliation nationale et religieuse du Parlement, les partis politiques, les organisations de la société civile, les étudiants et les citoyens au niveau local ont aussi participé à ce large processus d'examen et d'approbation. La feuille de route a été adoptée lors du lancement officiel du projet national « Libéria Rising 2030 » (Libéria émergent 2030) à Gbarnga, premier volet d'une démarche à deux volets, l'autre étant la stratégie de croissance économique et de développement à moyen terme (Programme de transformation 2012-2017).

76. **Lancement officiel de la feuille de route.** La mise en œuvre de la feuille de route a commencé le 20 juin 2013. En juillet 2013, une première campagne d'information s'est déroulée à Gbarnga et a réuni 150 personnes, y compris des membres de l'administration locale, des chefs traditionnels, des anciens et des représentants d'organisations de la société civile de six comtés.

77. **Élaboration d'un programme de réconciliation fondé sur la feuille de route, associant le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies, les**

**partenaires internationaux et la société civile.** Un projet de programme de réconciliation nationale a été élaboré. Toutefois, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme conjoint pour la justice et la sécurité, il a été convenu qu'il était préférable d'axer les efforts sur une programmation conjointe garantissant que toutes les parties coordonnent leurs activités dans les divers domaines de la feuille de route. Celle-ci reprend les objectifs du Programme de transformation 2012-2017 et du « Programme unique pour 2013-2017 ».

**78. Mise en œuvre de la feuille de route conformément au programme de réconciliation.** La mise en œuvre de la feuille de route a commencé avec le lancement officiel en mai 2013 d'un projet d'histoire nationale, qui a pour objet de réécrire l'histoire du Libéria pour qu'elle soit aussi équilibrée et inclusive que possible et tienne compte de tous les groupes ethniques. Les projets approuvés par le Comité directeur mixte en octobre 2013 se rapportaient à 7 des 12 domaines visés dans la feuille de route.

**79. Création d'une structure de coordination et d'un dispositif de financement (par exemple, un fonds d'affectation spéciale) pour faciliter la mise en œuvre du programme de réconciliation.** Il n'y aura pas de fonds d'affectation spéciale en tant que tel, mais un comité directeur multipartite coprésidé par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies supervise la mise en œuvre de divers programmes associés à la feuille de route.

## **2. Multiplier les occasions de dialoguer dans un esprit d'ouverture en vue de la réconciliation nationale, en abordant notamment le rapport de la Commission Vérité et réconciliation**

**80. Soumission dans les délais des rapports que le Gouvernement est tenu de présenter conformément à la loi relative à la Commission Vérité et réconciliation.** En ce qui concerne les rapports présidentiels au Parlement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, les débats se poursuivent sur la question de savoir si le Cabinet de la Présidente devrait continuer de soumettre ces rapports directement au Parlement ou si la Commission nationale indépendante des droits de l'homme devait adresser des rapports d'étape à la Présidente qui les soumettrait ensuite au Parlement. Le Bureau pour la consolidation de la paix au Libéria a examiné les 216 recommandations formulées dans le rapport de la Commission Vérité et réconciliation. Les conclusions de cet examen pourraient servir de base à un mécanisme de suivi qui facilitera la tâche du Gouvernement, de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et des autres institutions chargées de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

**81. Élaboration d'une stratégie de communication relative à la feuille de route visant à favoriser un dialogue public sur la réconciliation nationale.** Un projet de stratégie de communication relative à la réconciliation a été élaboré, mais doit être révisé. Il reste à mobiliser le financement nécessaire à son application. La stratégie est axée sur la mobilisation de l'appui et de la participation des citoyens à la mise en œuvre de la feuille de route.

**82. Mise en œuvre de la stratégie de communication relative à la feuille de route, incluant notamment des rapports trimestriels, destinés au public, sur les**



**avancées enregistrées dans la mise en œuvre de la feuille de route.** Une fois la stratégie mise au point, son exécution pourrait commencer en 2014.

### **3. Susciter la volonté politique nécessaire pour que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme puisse s'acquitter de son mandat**

**83. Clarification du mandat de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, au regard des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.** Le rôle de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation n'a pas encore été pleinement clarifié. D'un côté, la loi relative à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme ne dit rien au sujet de la Commission Vérité et réconciliation, de son rapport et de ses recommandations, étant donné que cette dernière n'existait pas encore lorsque la loi a été adoptée. De l'autre cependant, la feuille de route confie à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme le soin d'élaborer les méthodes spécifiques, à employer dans les palabres du programme national de réconciliation Palava Hut (« La case à palabres ») et d'en coordonner l'application. Cela ne constitue toutefois pas un mandat officiel de mise en œuvre du programme Palava Hut, et l'on pense qu'il faudra peut-être une loi expresse ou un décret présidentiel pour conférer à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme la légitimité dont elle a besoin à cet égard.

**84. Règlement des problèmes internes de la Commission, en particulier l'insuffisance des capacités du personnel et des ressources.** La Commission nationale indépendante des droits de l'homme doit relever plusieurs défis opérationnels et ne dispose que de moyens limités pour s'acquitter de son vaste mandat. En raison d'un financement insuffisant par le Gouvernement et de divers autres facteurs, la Commission n'a pas été en mesure de fonctionner normalement ces dernières années. Le nouveau Président de la Commission est conscient de ces problèmes et s'emploie, en consultation et en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux, à donner à la Commission les moyens de s'acquitter de ses principales missions. Le Fonds pour la consolidation de la paix aide la Commission à renforcer ses capacités, en particulier pour qu'elle puisse mettre au point et exécuter le programme national de réconciliation Palava Hut (« La case à palabres »).

**85. Exécution, conformément à la feuille de route, du programme Palava Hut et des programmes de réparation et de commémoration.** Le programme Palava Hut (« La case à palabres ») a été officiellement lancé par la Présidente le 19 octobre 2013 à Zwedru. À la suite de ce lancement, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a organisé un forum à Monrovia du 13 au 16 novembre 2013 afin d'échanger des vues sur la portée et la nature du programme avec les principales parties prenantes. Ce forum a permis de mettre en évidence les différentes façons dont les quatre principaux groupes linguistiques du Libéria se servent des techniques de réconciliation traditionnelles des cases à palabres, et, en particulier, les similitudes et les différences dans la composition de ces instances de réconciliation, leur compétence, le déroulement de leurs audiences et les sanctions prévues. Les conclusions du forum ont permis d'élaborer des méthodes et des directives pour les palabres. Le Vice-Président, le Ministre de l'intérieur et le Ministre de la justice sont intervenus devant le forum.

**86. Renforcement des capacités permettant de lutter contre les violations des droits de l'homme et de créer une culture de respect des droits de l'homme.**

Depuis que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a envoyé en mission ses premiers observateurs des droits de l'homme dans les comtés de Bong, Lofa et Nimba en 2012, ces derniers se sont efforcés de sensibiliser les citoyens à leurs droits et à leurs devoirs. Des observateurs devraient être envoyés en 2014 dans les comtés relevant des pôles 2 et 3. Toutefois, en raison de l'insuffisance de ses crédits, de ses effectifs, la Commission aura besoin d'être renforcée si l'on veut qu'elle puisse remplir ses missions essentielles qui sont d'enquêter sur les allégations de violation des droits de l'homme et de lutter contre ces violations.

**4. Continuer de promouvoir la participation des jeunes à la consolidation de la paix, principalement au moyen du Programme de service national des jeunes pour la paix et le développement**

**87. Mise en œuvre du Programme de service national des jeunes pour la paix et le développement, notamment au moyen d'interventions ciblant les jeunes les plus vulnérables.**

Parallèlement à ses objectifs de réconciliation et de consolidation de la paix, ce programme vise la prestation de services par le secteur public et le développement des compétences dans le secteur privé. Dans le secteur public, le programme concentre ses activités sur les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale, en mettant l'accent sur la santé procréative et sexuelle et l'aide psychologique et sociale. Dans le secteur privé, le programme tente d'élargir les sources de revenu et les perspectives économiques des jeunes en renforçant leurs compétences agricoles et en facilitant le développement organisationnel, la réalisation de projets et l'accès aux marchés. Les six principaux comtés couverts par le Programme de service national des jeunes sont Bong, Grand Bassa, Grand Gedeh, Lofa, Maryland et Sinoe; des activités supplémentaires sont organisées pour les centres de jeunes et dans le domaine de l'agriculture dans les comtés de Bomi, Cape Mount, Gbarpolu, Montserrado et Nimba. Les activités de base du Programme couvrent en fait huit comtés, si l'on ajoute les comtés de Cape Mount et Nimba pour lesquels ces activités sont financées à l'aide de fonds supplémentaires provenant du Programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer lui-même financé par les Pays-Bas. Au premier trimestre de 2013, la cinquième promotion de volontaires nationaux a été recrutée, à la suite de quoi 185 volontaires nationaux ont été sélectionnés et déployés dans divers comtés.

**5. Continuer de s'efforcer de régler les problèmes fonciers par l'intermédiaire de la Commission foncière**

**88. Mise en place d'un système alternatif de règlement des différends dans cinq comtés.**

Cinq centres de coordination pour les problèmes fonciers – Zorzor (comté de Lofa), Gbarnga (comté de Bong), Kakata (comté de Margibi), Ganta (comté de Nimba) et Harper (comté de Maryland) – sont opérationnels, suite à la recommandation formulée dans une étude sur les systèmes alternatifs de règlement des différends au Libéria. La création d'un centre supplémentaire dans le comté de Montserrado est à l'étude. Ces centres ont prouvé qu'il était possible de mettre en place un système national de règlement des différends fonciers.

89. La Commission foncière, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains donné par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, en collaboration avec d'autres partenaires participant au règlement des

différends fonciers, a permis aux centres d'identifier, de coordonner et de renforcer les mécanismes alternatifs locaux de règlement des différends fonciers et de les rendre plus inclusifs (chefs coutumiers, femmes, jeunes et personnalités religieuses).

90. **Achèvement des procédures de consultation et d'approbation relatives à la politique foncière.** Le processus de consultation et d'approbation s'est achevé en 2013.

91. **Adoption de réformes législatives devant aider à régler les problèmes de régime foncier.** La Commission foncière a pris une part active à la planification et la tenue de consultations publiques sur le projet de directive relative aux droits fonciers rédigé par l'équipe spéciale au troisième trimestre de 2012. La directive a été approuvée et le projet de loi correspondant est en cours de préparation avant d'être soumis au Parlement.

92. **Clarification du statut de la Commission foncière (dont le mandat expire en 2014).** Le mandat de la Commission foncière couvre maintenant la période allant de mars 2010 à mars 2015.

## 6. Progresser dans la décentralisation et la réforme constitutionnelle

93. **Mise en œuvre d'une politique nationale concernant la décentralisation et la gouvernance locale.** Étant donné que la mise en œuvre de la directive relative à la décentralisation nécessite des amendements constitutionnels, la Commission de révision de la Constitution a inscrit la décentralisation sur sa liste des questions à examiner figurant dans le Cadre pour l'éducation et la consultation des citoyens qui a été préparé dans le contexte du processus de réforme constitutionnelle.

94. **Révision de la Constitution de 1986 et formulation de projets de révision par la Commission de révision de la Constitution, conformément à son mandat.** La Commission de révision de la Constitution s'acquitte actuellement de son mandat en menant des activités d'information sur les stations de radio et en organisant des consultations avec les citoyens et les parties prenantes à Monrovia et dans les environs. Les activités d'information doivent être étendues aux stations de radio communautaires de 15 comtés. Les activités d'information, d'éducation civique et de consultation seront menées dans les diverses langues locales.

95. En 2013, la Commission de révision de la Constitution a rencontré les membres de la Cour suprême, les dirigeants des deux chambres du Parlement, des représentants d'associations féminines, de partis politiques et d'organisations de la société civile, des chefs coutumiers, des étudiants, des personnalités religieuses et des représentants d'associations professionnelles pour les informer de son mandat et pour les associer à la révision de la Constitution.

### **III. Engagements de la Commission de consolidation de la paix**

- 1. Mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre des priorités en matière de consolidation de la paix qui sont énoncées dans la déclaration d'engagements réciproques et dans le programme de consolidation de la paix au Libéria, en priant instamment les divers donateurs qui ont annoncé des contributions ou se sont engagés à effectuer des donations de les honorer et d'en assurer la coordination efficace; ces efforts seront menés en coordination avec les initiatives du Libéria**

96. En février 2013, la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix a effectué une visite au Libéria et en Sierra Leone. Au Libéria, la délégation a étudié les moyens d'accroître le soutien financier, de renforcer la coordination et d'améliorer au maximum les synergies aux fins de la consolidation de la paix, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales, les partenaires bilatéraux et le Gouvernement. Elle a également passé en revue les progrès accomplis dans l'application du programme de consolidation de la paix au Libéria, comprenant des domaines financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, et évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques.

97. La visite du Président au Libéria en mai 2013 a mis l'accent sur la gestion du Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité, le renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix, le financement du programme Palava Hut et l'accroissement des ressources prélevées sur le Fonds pour la consolidation de la paix au titre de l'égalité des sexes.

98. En septembre 2013, le Président a participé à l'atelier sur la réforme du secteur de la sécurité organisé à Monrovia par les Gouvernements libérien et suédois et la MINUL pour faire le bilan de la réforme du secteur de la sécurité, compte tenu de la réduction des effectifs de la Mission, et pour montrer l'engagement des autorités en faveur de la justice et de la sécurité dans le pays. Le Président a également rencontré des parties prenantes pour examiner la mise en œuvre du plan de réconciliation, le programme Palava Hut, la prise en compte des questions d'égalité des sexes et les questions foncières.

- 2. Mobiliser de nouveaux donateurs et encourager une large participation des partenaires à toutes les instances internationales auprès desquelles il est possible d'obtenir un appui pour le Libéria; ces efforts seront menés en coordination avec les autorités du Libéria**

99. La mobilisation des ressources aux fins de la consolidation de la paix a été mise en avant à maintes reprises, notamment lors des réunions de la formation Libéria et à d'autres occasions à New York, à Monrovia et dans d'autres capitales. Les plans et programmes gouvernementaux en faveur de la réconciliation, de la justice et de la sécurité doivent être suivis d'effet. Les mesures prises pour renforcer l'efficacité des programmes et des mécanismes de financement existants ont servi à mobiliser les ressources au titre de la consolidation de la paix et contribuer aux initiatives du Gouvernement visant à assurer des ressources suffisantes et prévisibles à cette fin. Le Président poursuit les entretiens avec les partenaires

bilatéraux, en coopération avec l'Ambassadrice du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, Marjon V. Kamara, en vue d'élargir le réseau de partenaires.

100. Le Président s'est fréquemment réuni avec des représentants de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement pour échanger des vues sur les aspects du conflit, les prochaines stratégies de coopération des deux banques et les problèmes spécifiques à la justice et à la sécurité. Les deux banques élaborent des instruments de coopération avec le Libéria dans le domaine d'infrastructures clés (routes, électricité, approvisionnement en eau) dans des zones couvertes par les pôles régionaux de justice et de sécurité, et dans les domaines de la décentralisation, la gestion des finances publiques, l'emploi et les jeunes.

101. La participation et l'appui que fournit la formation au Libéria ont essentiellement pris la forme d'initiatives bilatérales. En voici quelques exemples.

102. L'Australie appuie le service national des jeunes pour la paix et le développement mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Gouvernement libérien et des organisations non gouvernementales.

103. L'Union européenne étudie la possibilité de fournir un appui à long terme au secteur de la justice et de la sécurité.

104. Par l'intermédiaire de l'Agence allemande de coopération internationale, l'Allemagne a exécuté un projet sur la gestion des ressources régionales en Afrique de l'Ouest pour le compte du Ministère fédéral de la coopération et du développement économique. Ce projet aide le Libéria et la Sierra Leone à améliorer la gestion publique de l'extraction des ressources en vue de réduire les risques de conflit dans la région.

105. La France a apporté son appui à la Police nationale et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation. La gendarmerie a participé à la formation des formateurs à l'intention des instructeurs du Groupe d'appui de la police et financé également la construction d'un poste de contrôle de l'immigration à Yekapa, dans le comté de Nimba, à la frontière avec la Guinée.

106. L'organisation Irish Aid s'est engagée à appuyer la formation de 61 commandants de haut niveau et de niveau intermédiaire à l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique, afin de renforcer les capacités de direction et de gestion de la Police nationale et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. En novembre 2013, 19 commandants de haut niveau ont achevé leurs huit semaines de formation. L'Irlande a également appuyé la formation et l'équipement du Groupe d'appui de la police.

107. Le Japon a versé 1,5 million de dollars au titre d'un projet de promotion de l'emploi des jeunes dans les secteurs de l'industrie extractive, du bâtiment et de l'agriculture. Des projets, exécutés à Monrovia et dans le comté de Nimba et ayant trait à la formation à la conduite de matériel lourd pour les jeunes sans emploi, la formation des formateurs et la remise en état et l'entretien de centres de formation, visaient tous à augmenter les possibilités d'emploi pour les jeunes.

108. Suite aux demandes de la MINUL, la Norvège dispense une formation spécialisée aux agents de police de la Mission et finance également l'École de formation de la Police nationale à Monrovia et le Centre régional de formation à Harper. Elle a également apporté un appui à la Police nationale en termes de développement des infrastructures, de mobilier et d'équipement; par ailleurs, la

construction du Centre régional de formation à Harper a été achevée. À l'École nationale de police, la remise en état du champ de tir, du garage et de l'abri à véhicules a été achevée et du matériel de cuisine ainsi que des outils pour le garage ont été fournis. La construction d'une salle polyvalente se poursuit. La Norvège a également appuyé l'achèvement de composantes communes de formation, de logement et de restauration au pôle régional de Gbarnga.

109. L'Espagne a fourni un appui en donnant des subventions à des organisations non gouvernementales telles que la Fondation Benito Menni pour améliorer le centre de réinsertion des orphelins et des amputés, à Monrovia; à la Croix-Rouge espagnole pour renforcer les capacités d'intervention de la Croix-Rouge libérienne en cas de catastrophe; et à un projet de soutien psychosocial pour les femmes touchées par le conflit au Libéria. Elle a également contribué aux programmes du PNUD concernant la cohésion sociale, l'emploi des jeunes et l'appui au cycle électoral, ainsi qu'à l'autonomisation économique et sociale des femmes libériennes dans le cadre de projets du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Union africaine.

110. L'Espagne a versé une contribution de 50 000 dollars à l'Union africaine pour financer un projet à effet rapide sur les moyens de subsistance et le développement des coopératives dans les comtés de Bong, Grand Bassa, Montserrado et Nimba, mis en œuvre en 2012 et 2013 par le Bureau de liaison au Libéria afin d'améliorer les moyens de subsistance grâce à des programmes d'autonomisation économique. Quatre coopératives ont été créées dans ces comtés, comptant chacune 25 membres, dont 15 femmes.

111. En 2012, la Suède a fait une contribution sans affectation spéciale de 30 millions de couronnes suédoises (environ 4 millions de dollars) au Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité. Elle a également contribué à des projets ayant trait à l'égalité des sexes, à la société civile, aux jeunes et à la bonne gouvernance économique. Au total, en 2013, la Suède a alloué plus de 80 millions de couronnes suédoises (environ 12 millions de dollars) à des projets de consolidation de la paix au Libéria. Elle fournira un complément d'aide bilatérale de 1,65 milliard de couronnes suédoises (environ 240 millions de dollars) au cours des cinq prochaines années.

112. La Suède a détaché des agents de police et de l'administration pénitentiaire auprès de la MINUL et contribué aux travaux de la Mission en fournissant un conseiller en matière de consolidation de la paix au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria. Elle a appuyé un examen du projet de formation de base de la composante police des Nations Unies, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et la MINUL. En outre, elle a détaché des agents pour participer à plusieurs projets de mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, dans le cadre des activités de la MINUL et du Gouvernement libérien visant à promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur de la justice et de la sécurité, notamment par l'intermédiaire du Réseau international du personnel féminin de la police de maintien de la paix des Nations Unies. En septembre 2013, la Suède a organisé, en collaboration avec le Gouvernement libérien et l'ONU, un atelier à Monrovia sur la réforme du secteur de la sécurité pour discuter des questions de contrôle et de responsabilisation, des rôles et des responsabilités, de la mobilisation des ressources et des priorités générales dans ce secteur.

113. La Suède et les États-Unis d'Amérique ont appuyé le Libéria au titre du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles. À la suite d'une décision du Ministre des finances en octobre 2013, les travaux avec les donateurs en vue de parvenir à un accord sur un « New Deal » ont commencé. Ce pacte comprend d'ordinaire des priorités au titre des cinq objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État, outre des mécanismes de financement améliorés et une coopération plus efficace avec les donateurs. Les questions relatives à la sécurité et à la justice, à la réforme du secteur de la sécurité, à l'état de droit et à la réconciliation seraient également comprises. Avant de conclure un tel pacte, il est prévu un débat sur la manière dont il pourrait inclure le contenu de la déclaration d'engagements réciproques; tous les mécanismes devraient ensuite être alignés afin d'en tirer le plus grand effet possible et réduire les doublons.

114. La Suède poursuit son engagement dans le domaine pénitentiaire par l'envoi de spécialistes de ces questions et prend part à un dialogue avec la MINUL et le Bureau de l'administration pénitentiaire sur d'éventuels projets d'évaluation de la sécurité des prisons. En outre, le Service pénitentiaire et de probation suédois, dans le cadre de son appui à la MINUL sous forme d'un programme de formation en trois phases à l'intention du personnel pénitentiaire libérien visant à renforcer leurs capacités en matière de sécurité et d'emploi de la force non létale dans les établissements pénitentiaires, s'est engagé à dispenser des cours de remise à niveau et des cours avancés. Le Service s'est également engagé à appuyer la formation à la gestion des agents des services pénitentiaires.

115. Le Royaume-Uni a détaché un fonctionnaire pour appuyer les activités d'encadrement de la police de la MINUL et appuie, à l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique, la formation de 17 cadres de haut niveau et de niveau intermédiaire de la Police nationale et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation.

116. Les États-Unis appuient une vaste gamme d'activités dans le secteur de la justice et de la sécurité et dans le domaine foncier. Le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs du Département d'État a appuyé le déploiement stratégique de ses agents comme conseillers principaux dans la composante police des Nations Unies, avec pour mandat d'encadrer les hauts dirigeants de la Police nationale et de renforcer leurs capacités. Il a continué de fournir un appui important à la formation et d'équiper les unités d'interventions d'urgence et d'appui de la police.

117. Des institutions financières internationales telles que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale ont contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de l'autonomie des populations locales, des infrastructures de transport et de la gestion des ressources naturelles.

**3. Susciter un intérêt durable pour le Libéria et s'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte son appui à la consolidation de la paix, en mettant en relief les progrès, les défis, les risques et les possibilités**

118. La formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix s'est réunie quatre fois en 2013 (février, mars, mai et décembre). Le Groupe directeur de la formation s'est également réuni en octobre 2013. Le Président a rencontré des partenaires bilatéraux et des responsables libériens à Monrovia, à New York et

ailleurs pour examiner divers aspects de la déclaration d'engagements réciproques. En décembre 2013, un petit-déjeuner de travail a été organisé par le Président à l'occasion de la visite du Ministre de l'intérieur du Libéria à New York.

**4. Collaborer avec des parties prenantes régionales, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), afin de tirer parti de l'action qu'elles mènent pour instaurer une paix durable au Libéria et dans la sous-région**

119. En novembre 2012, le Président de la formation s'est entretenu avec le Président de la Commission de la CEDEAO, Kadré Désiré Ouedraogo, et d'autres hauts responsables de la CEDEAO, à Abuja, afin d'examiner la dimension régionale des initiatives de consolidation de la paix au Libéria et rechercher une plus grande collaboration entre la CEDEAO et la Commission de consolidation de la paix. Certains domaines d'intérêt mutuel sont la lutte contre la drogue et la criminalité transnationale, le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix et les approches régionales en matière de consolidation de la paix. Le Président a entendu un exposé sur les efforts déployés par la CEDEAO pour récupérer les armes légères dans les zones frontalières des États membres de l'Union du fleuve Mano, ainsi que sur les travaux de l'organisation ayant trait aux systèmes d'alerte rapide, à la prévention des conflits et aux mécanismes et capacités de maintien de la paix. Il a également participé à la réunion de haut niveau organisée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano en juin 2013, au cours de laquelle les participants ont mis l'accent sur le renforcement de l'Union et l'élaboration d'une stratégie de sécurité sous-régionale. Le Président a échangé des vues avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, sur l'appui aux efforts sous-régionaux.

**5. Fournir des conseils au Gouvernement et au peuple libériens en ce qui a trait aux enseignements tirés de l'expérience acquise dans des situations similaires, en particulier pour ce qui est du statut d'occupation et des droits fonciers, de l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et formels et de la réconciliation, en faisant preuve d'objectivité et en utilisant son poids politique, lorsque les circonstances le justifient, pour que les activités menées à ces divers égards continuent d'avancer dans la bonne direction**

120. Le Bureau de consolidation de la paix au Libéria, avec l'appui du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le PNUD, entre autres, a élaboré un document de réflexion sur la coopération Sud-Sud à l'appui de la réconciliation nationale au Libéria, s'inspirant de l'expérience acquise au Mozambique, au Rwanda et dans d'autres pays. Au moyen de ressources prélevées sur le Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix appuiera cette collaboration par l'intermédiaire d'échanges entre le Libéria et les pays ayant une expérience des processus de réconciliation. La prise en compte de l'égalité des sexes dans la consolidation de la paix a été sans cesse mise en avant, le Président étant en faveur d'un rôle important pour les femmes dans la réconciliation nationale. Il a également demandé que les partenaires accordent une plus grande attention à cette question, y compris le Fonds, et que le Gouvernement adopte des mesures plus fermes pour empêcher la violence à l'égard des femmes.



**6. Contribuer aux délibérations sur le Libéria, en particulier au Conseil de sécurité, en fournissant des avis sur les trois priorités en matière de consolidation de la paix, de sorte que les fonctions de gestion de la sécurité assurées par la MINUL soient transférées de façon responsable au Gouvernement libérien**

121. Le 25 mars 2013, le Président a pris la parole devant le Conseil de sécurité pour communiquer les conclusions de la visite que la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix a effectuée au Libéria, en février 2013, notamment les problèmes que pose l'accélération des progrès en matière de justice et de sécurité, en particulier le renforcement de la Police nationale. Il a également fait référence à la création du pôle régional de Gbarnga, aux efforts de réconciliation nationale, à la question de l'égalité des sexes et à la gestion des terres et des ressources dans le cadre du conflit. Le 10 septembre 2013, devant le Conseil, il a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer les progrès des initiatives visant à promouvoir la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit. Dans le cadre de cet exposé, des réunions bilatérales ont eu lieu, de même qu'un déjeuner informel organisé par l'Australie avec des experts du Conseil.

**7. Contribuer, tant individuellement que collectivement, aux efforts de consolidation de la paix du Libéria en collaborant étroitement avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies, en prônant une coordination efficace entre l'ONU, les organisations internationales et les donateurs au niveau du pays, des sièges et des capitales**

122. En étroite consultation avec de hauts fonctionnaires de la MINUL, le Président continue de veiller au renforcement de la coordination de l'appui entre les parties prenantes aux niveaux international et national, en vue de la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques. Grâce aux visites qu'il a effectuées au Libéria et à ses interventions devant la formation et le Conseil de sécurité, il entretient la structure d'appui collective et a harmonisé les messages destinés à la communauté internationale. Il maintient également des contacts étroits avec la communauté des donateurs afin de mobiliser l'appui pour le Libéria et prend part à une série de discussions et de forums aux États-Unis et ailleurs afin de promouvoir l'appui à la consolidation de la paix au Libéria. Il a également rencontré au Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies, à New York et au Libéria, des organisations de la société civile pour faire en sorte que leurs préoccupations et leurs messages soient pris en compte dans les réunions avec diverses parties prenantes.

**8. Suivre la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix au Libéria pour veiller à ce que les priorités énoncées dans la déclaration d'engagements réciproques soient bien prises en compte**

123. À la suite de ses visites au Libéria, le Président a formulé dans ses rapports des conclusions et recommandations, qu'il a communiquées à la formation Libéria. La formation s'est félicitée des progrès accomplis en ce qui concerne les efforts de réconciliation nationale, y compris le lancement du programme Palava Hut et, dans le même temps, a souligné qu'il importait de coordonner les mécanismes et de s'inspirer de l'expérience d'autres pays. S'agissant des pôles régionaux de justice et de sécurité, le Président a accueilli avec satisfaction les mesures prises aux fins de la mise en œuvre des projets des deuxième et troisième pôles à Harper et Zwedru, et

souligné la nécessité de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience du pôle de Gbarnga.

#### **IV. Examen**

124. Il est proposé d'effectuer chaque année un examen de la déclaration d'engagements réciproques, de préférence en phase avec les activités de l'Alliance pour le développement et les travaux au titre du « New Deal ». Le prochain examen pourrait couvrir la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

---